



VILAINE AMONT

Schéma d'aménagement pour une valorisation paysagère et patrimoniale

COMMUNES DE CESSON-SÉVIGNÉ, THORIGNÉ-FOUILLARD, ACIGNÉ ET BRÉCÉ



— AOÛT 2023



Le schéma d'aménagement esquisse un projet de valorisation paysagère et patrimoniale basé sur l'identité fluviale de Vilaine amont sur quatre communes de Rennes Métropole (Cesson-Sévigné, Thorigné-Fouillard, Acigné et Brécé). Ce projet s'adresse aux habitants du secteur mais vise également un rayonnement métropolitain. Il propose des actions communales ou intercommunales de mise en valeur de sites ou de mise en œuvre de coopérations thématiques.

Quatre axes thématiques structurent ce schéma d'aménagement. Ils offrent une vision globale du potentiel à mettre en valeur sur le secteur.

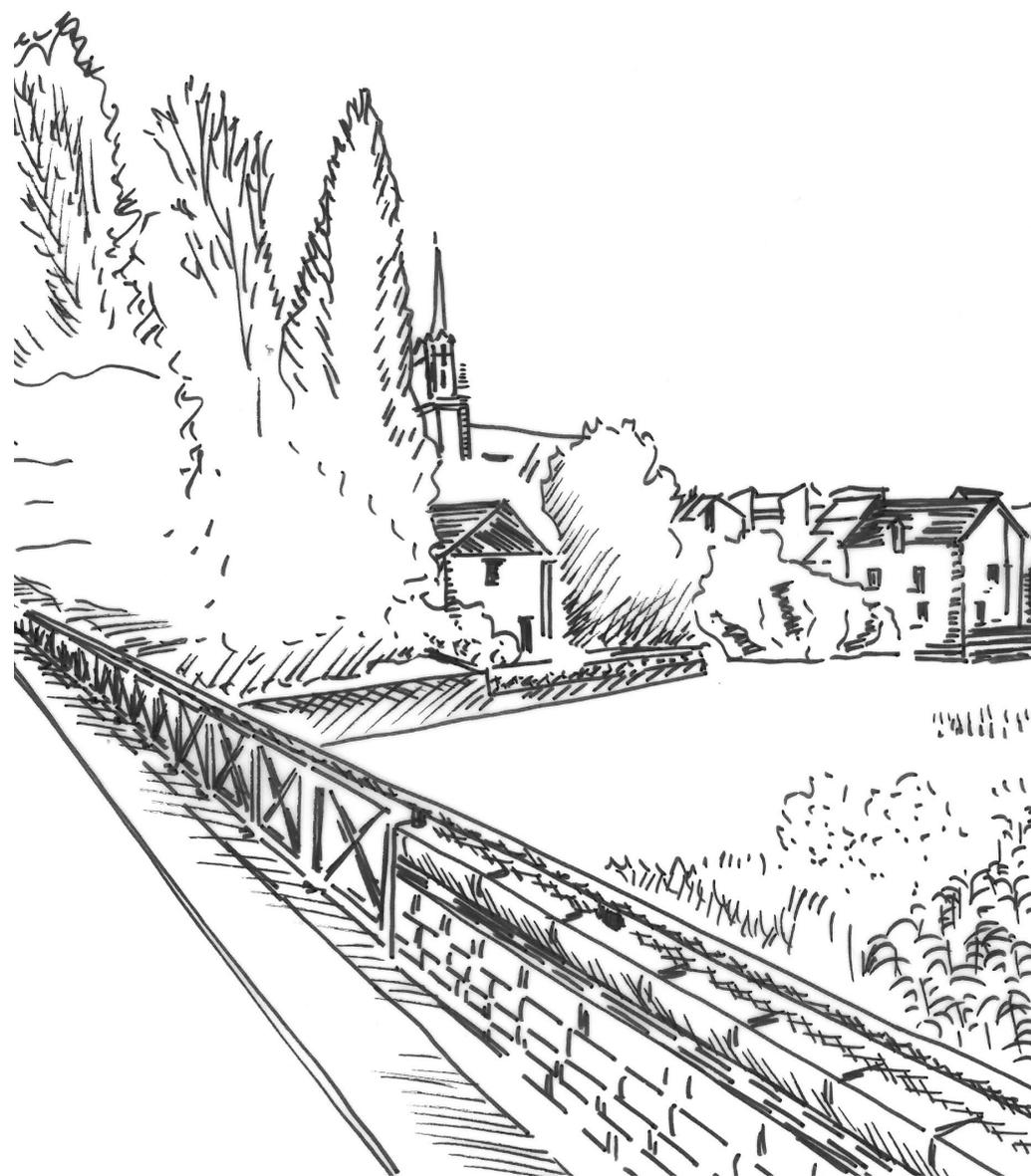
Le premier axe traite des ambiances paysagères constitué par le patrimoine bâti et naturel et les points de vue remarquables.

Le deuxième axe s'attache à la question de la mobilité douce en travaillant sur le principe de connexion et de valorisation du réseau existant.

Le troisième axe aborde la question de la reconquête agro-écologique de la Vilaine.

Enfin le quatrième axe projette sur le paysage des pistes pour l'intégration des lisières urbaines à leur environnement.

Quatre zooms programmatiques sur des sites le long de la Vilaine proposent par ailleurs des intentions d'aménagement, accompagnés de croquis et d'images illustratives.



LE MOULIN D'ACIGNÉ, VUE DEPUIS LE PONT : UNE ENTRÉE DE VILLE PRÉSERVÉE ET VALORISÉE

© Audiar.

SOMMAIRE

CADRAGE DU PROJET	4
Contexte de l'étude	4
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	6
AXE 1 - Révéler les ambiances paysagères	6
AXE 2 - Résorber les coupures pour les modes de déplacement doux.....	8
AXE 3 - Poursuivre la reconquête agro-écologique du cours d'eau et de la vallée	10
AXE 4 - Composer des «lisières urbaines» durables autour des villes	12
ZOOMS PROGRAMMATIQUES	16
Le parc des berges depuis l'axe est-ouest jusqu'au manoir de Tizé.....	16
La Grande Isle et le Pâtis du Moulinet	18
Tour de ville d'Acigné	20
Les Métairies jusqu'aux îles à Brécé	22
ANNEXES	26
Détails des intentions programmatiques par axe.....	26

CADRAGE DU PROJET

Contexte de l'étude

Le secteur Vilaine Amont présente des potentialités importantes en termes d'usages de loisirs, de promenade et de temps forts culturels. Porte ouverte sur la nature à l'est de la métropole, ce secteur peut s'appuyer sur un pôle d'équipements sportifs et de loisirs majeur établi en bordure de la Vilaine à Cesson-Sévigné.

Aujourd'hui peu accessible, la vallée de la Vilaine en amont de Rennes mérite d'être revalorisée et identifiée comme un lieu de destination pour la randonnée, la balade et les loisirs. Au nord, la connexion à la forêt de Rennes-Liffré offre des perspectives nouvelles de mise en valeur du site.

Le périmètre de l'étude englobe quatre communes de Rennes Métropole : Cesson-Sévigné, Thorigné-Fouillard, Acigné et Brécé. Il s'étend sur 9 kilomètres à vol d'oiseau entre Brécé et Cesson-Sévigné. L'étude s'est concentrée sur les rives de la Vilaine, les champs attenants et les belvédères qui se dégagent lorsque l'on s'éloigne du lit majeur et que l'on atteint les cotteaux qui surplombent la vallée. Une partie de la rive gauche est située hors Rennes Métropole, sur Noyal-sur-Vilaine.

GENÈSE DU PROJET

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le secteur Vilaine amont a fait l'objet d'une étude spécifique en tant que paysages d'alternance et grande zone de loisirs à l'échelle de la métropole. L'OAP intercommunale met en avant les enjeux de « révéler ce paysage aux habitants des communes voisines mais aussi à l'ensemble des habitants de la métropole. »

En 2019, le projet de Voie Verte Rennes-Vitré, est relancé. Cette dynamique conforte le secteur à travailler sur la valorisation paysagère et patrimoniale des bords de la Vilaine. Ce projet n'est pas nouveau puisqu'il a été pensé dès 2004, avec une première proposition de tracé en 2009.

En 2022, le projet de Voie Verte, se révèle être foncièrement et financièrement encore complexe à porter et à mettre en œuvre. Cependant, les communes ont souhaité poursuivre leur réflexion sur ce site.

ÉTUDES EN COURS SUR LE TERRITOIRE PRÉSENTANT UNE CORRESPONDANCE AVEC CE PROJET

Plusieurs projets en cours sur la métropole présentent des objectifs ou des sujets d'études similaires au projet de valorisation du secteur Vilaine Amont. S'ils diffèrent par leurs calendriers opérationnels, par leurs gouvernances, ou leur historique, ils se rejoignent sur certains aspects de la réflexion, que ce soit sur la question de la valorisation par la randonnée, ou sur l'envie de travailler sur l'animation des voies d'eau par exemple. Ces similitudes confortent d'autant plus l'intérêt de travailler sur ces sujets et traduisent une appétence de plus en plus importante pour les loisirs verts. Une articulation avec ces projets sera nécessaire lors de la mise en œuvre des actions.

Parmi ces projets, il y a le Schéma Directeur Tourisme Fluvestre. Ce projet est un partenariat entre Rennes Métropole et la Région Bretagne qui vise à « déployer des intentions et coordonner des projets pour la valorisation des voies d'eau à l'échelle de la métropole, en lien avec les communes ».

Ce schéma directeur vise à terme des propositions concrètes d'aménagement et de valorisation des sites, d'offres, de services et d'équipements touristiques et souhaite approcher également la question de l'hébergement.

En parallèle, la métropole a présenté sa stratégie touristique métropolitaine 2021-2026.

En dernier lieu, ce projet de valorisation du secteur de Vilaine amont croise le chemin du projet de Sentier Métropolitain - un sentier de grande randonnée à travers la métropole pour en valoriser les patrimoines (bâtis, naturels ou immatériels).

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Rennes Métropole engage depuis 2018 une réflexion large sur la valorisation de ses cours d'eau avec comme objectif la mise en valeur touristique de son territoire, dans la lignée de la réflexion portée sur la vallée de la Vilaine en aval de Rennes. Les portes d'entrée « naturelles » constituées par la Vilaine (Prévalaye au Sud), le canal de l'Ille au Nord (Prairies Saint Martin/ Robinson) et la Vilaine à l'Est sont des lieux stra-

tégiques d'aménagement qu'il faut relier aux paysages des vallées qui les irriguent.

L'objectif de cette étude est de fédérer les quatre communes de Rennes Métropole concernées autour d'un projet de valorisation paysagère, patrimoniale et culturelle permettant leur mise en réseau. A l'image de ce qui est en cours sur la vallée de la Vilaine, les élus du secteur souhaitent développer le potentiel en dormance sur ce territoire.

Il s'agit pour cela de s'appuyer sur les projets engagés par les communes, par Rennes Métropole et la Région Bretagne ainsi que les dynamiques culturelles et associatives présentes sur ce secteur, en imaginant des actions communales ou intercommunales de mise en valeur de sites ou de mise en œuvre de coopérations thématiques.

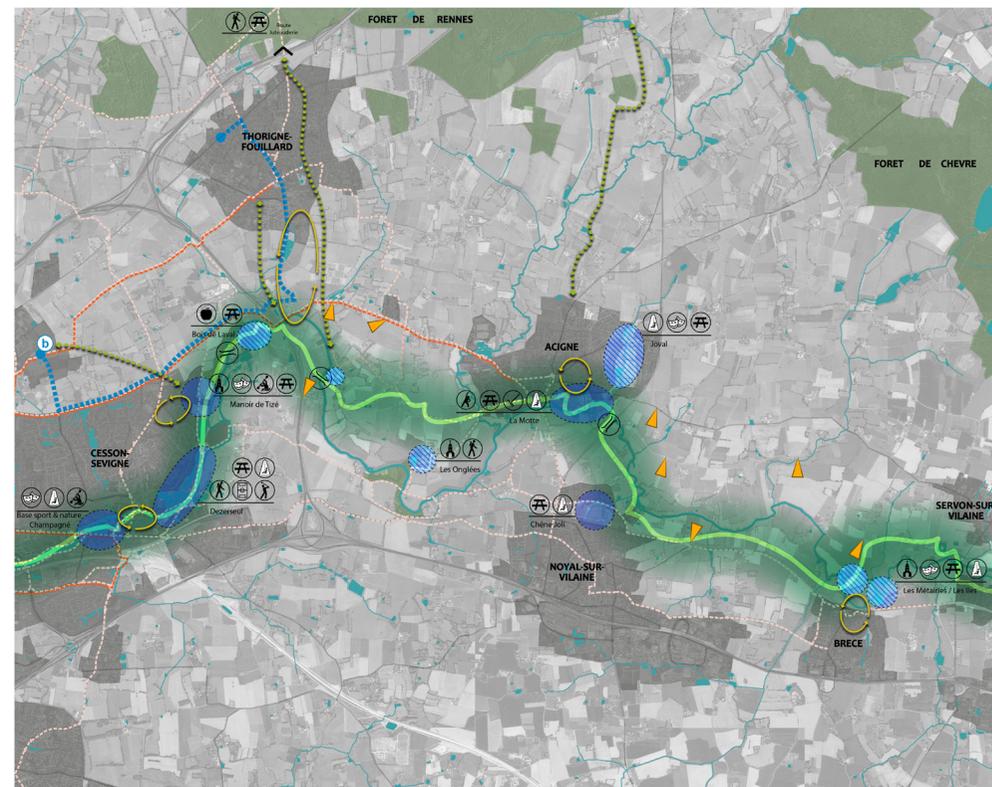
En cela, le schéma d'aménagement esquisse un projet de valorisation paysagère et patrimoniale basé sur l'identité fluviale de Vilaine amont. Ce projet s'adresse aux habitants du secteur mais vise également un rayonnement métropolitain.

SYNTHÈSE DES PROJETS EN COURS

Pour élaborer cette synthèse, un ensemble de projets et d'envies ont été recensés. Ce sont des actions et des projets en cours (existants ou à venir) sur le secteur et susceptibles de venir en appui au projet. Des nouvelles propositions d'actions ont également émergé du débat et de la réflexion suscitée par l'étude. La première étape a été de veiller à la cohérence et à l'articulation de ces projets.

Le recensement de ces pistes d'actions s'est fait à partir :

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) communales, et OAP intercommunales du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- Des entretiens passés avec les communes individuellement ;
- Des entretiens avec les autres parties prenantes (Région / Rennes Métropole / Département...).



ACTIONS ET PROJETS TRANSVERSAUX (QUI CONCERNENT PLUSIEURS ACTEURS, PLUSIEURS SITES OU SUJETS, TOUCHENT À UNE POLITIQUE PUBLIQUE)

- Articulation quartiers d'habitat avec la Vilaine
- Connexion entre les sites d'intérêt
- Voie Verte

- Franchissement à créer sur la Vilaine
- Point de vue significatif sur le paysage
- Portes d'entrées vers la forêt

ACTIONS ET PROJETS LOCALISÉS AUX ABORDS DE LA VOIE VERTE

- Ensemble cohérent avec intention de projet : Développer les lieux d'animations et d'usages aux abords de la voie verte
- Ensemble cohérent potentiel

USAGES À VALORISER OU DÉVELOPPER SUR LES LIEUX D'ANIMATION

- Kayak
- Golf
- Terrain de sport
- Chemin piéton
- Verger
- Animations culturelles
- Valorisation du patrimoine
- Jardins partagés / familiaux

AUTRE ÉLÉMENT DE LÉGENDE

- Zone urbanisée
- Boisés
- Terminus métro ligne B
- Projet de Tram Bus
- Schéma directeur vélo
- Réseau Express vélo
- Aire de jeux
- Aire de pique-nique

SYNTHÈSE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT POUR UNE VALORISATION PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

AXE 1 - Révéler les ambiances paysagères

VALORISER LA DIVERSITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

La vallée de la Vilaine renferme un patrimoine riche lié à l'eau (moulins, lavoirs, ponts...) ainsi qu'une diversité de bâtiments historiques (manoirs, château, fermes anciennes...) et de structures cohérentes (hameaux traditionnels, centres-bourgs préservés...).

Un travail de mise en scène du patrimoine bâti par un aménagement de ses environs ou une valorisation d'un point de vue sur celui-ci contribuerait à créer des situations favorables au ralentissement du passant, à orienter le regard vers le bâti. Cette mise en valeur pourrait être accompagnée d'une signalétique patrimoniale. L'aménagement participerait également à résorber/diminuer l'impact des éléments visuels moins qualitatifs.

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ, L'ACCÈS ET LA CONNAISSANCE DES ESPACES NATURELS PAR LES HABITANTS DES COMMUNES POUR INCITER À LEUR DÉCOUVERTE

Le secteur est bien pourvu en espaces naturels, mais ceux-ci ne sont pas toujours bien accessibles ou mis en valeur. Pour autant certains espaces naturels intéressants pour leurs qualités ou fragilités environnementales doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'intensification des usages sur ces espaces naturels devra se faire en cohérence avec les enjeux écologiques et paysagers des lieux.

METTRE EN SCÈNE LES FENÊTRES PAYSAGÈRES ET LES POINTS DE VUE SIGNIFICATIFS SUR LE PAYSAGE

La combinaison de facteurs géographiques et paysagers confère à certains lieux, un point de vue particulier et pittoresque sur le territoire. Ces lieux sont plutôt rares le long de la Vilaine amont en raison de la forme de la vallée globalement large et évasée. Mais ils sont néanmoins importants en termes de découverte du paysage. Dans un projet de valorisation linéaire d'une vallée, l'ouverture vers un panorama permet également de créer une échappée vers les coteaux et les vallons affluents. Il convient de les mettre en valeur pour maintenir la lecture du grand paysage, depuis ces points de vue.

Ces points de vue peuvent être panoramiques, ponctuels ou linéaires (route en belvédère par exemple), être d'échelle locale ou au contraire portés sur le grand paysage.

Point de vue lointain :

- Maintenir le point de vue par un dégagement visuel maximal au premier plan du cône de vue.
- Signaler la position du point de vue par une signalétique ou du mobilier si cela se justifie.
- Aménager les accès et les lieux pour permettre la contemplation des paysages.
- Limiter les plantations à des plantations basses et intégrer les constructions nouvelles au paysage afin de ne pas obstruer le point de vue.

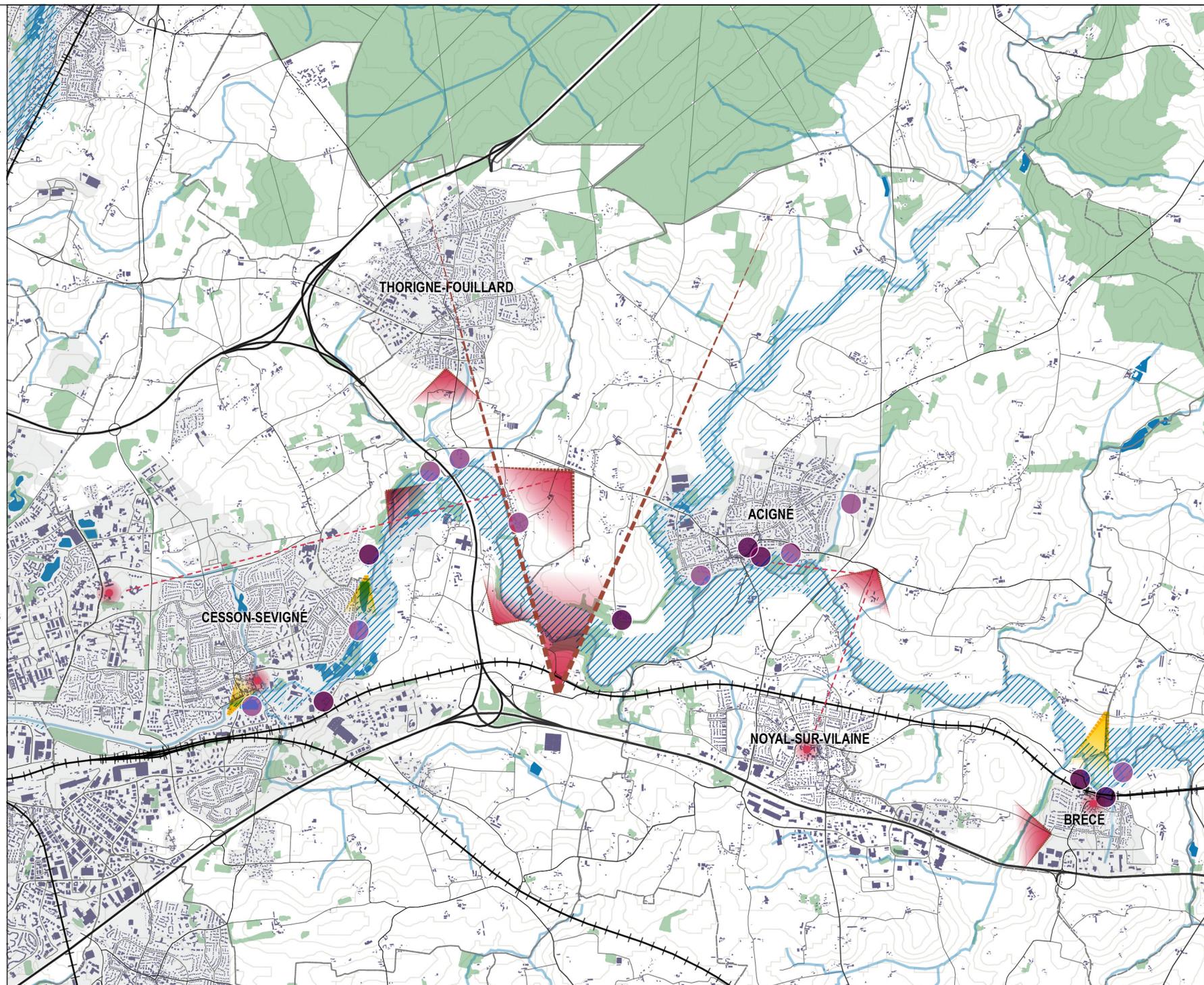
Point de vue rapproché :

- Maintenir le point de vue par un dégagement visuel maximal au premier plan du cône de vue.
- Organiser une coupe sélective afin de créer ou valoriser un point de vue ponctuel sur le paysage ou sur un élément emblématique.
- Limiter les plantations à des plantations basses et intégrer les constructions nouvelles au paysage afin de ne pas obstruer le point de vue.

VILAINE AMONT

Schéma
d'aménagement pour la
valorisation paysagère et
patrimoniale

Carte n°1
Révéler les ambiances
paysagères



AXE 2 - Résorber les coupures pour favoriser les modes de déplacement actifs

CONTINUER À DÉVELOPPER LES CHEMINS AU TRAVERS DES SECTEURS URBANISÉS POUR FACILITER L'ACCÈS AU RÉSEAU DE RANDONNÉES ET AUX SITES DE LOISIRS

Qu'ils soient le support de déplacements utilitaires, loisirs ou tourisme, les chemins tissent dans les paysages périurbains un bien commun à la ville et à la campagne, et participent à la construction d'un cadre de vie. Les berges de la Vilaine n'étant pas accessibles en continue, la cohérence et la pratique facilitée du secteur ne pourra se faire qu'à partir de ce réseau de chemin, plus ou moins proche de la Vilaine. C'est ce mouvement d'approche/d'éloignement qui donnera de l'épaisseur et de la variété d'ambiance au projet global.

CONNECTER LE SENTIER MÉTROPOLITAIN AVEC LES AMÉNAGEMENTS DE LOISIRS EXISTANTS ET FUTURS DES COMMUNES

Le sentier métropolitain de Rennes Métropole est un projet de grande randonnée et de valorisation des patrimoines à l'échelle de la métropole. Il prend la forme d'un arbre, dont le tronc serait la vallée de la Vilaine en aval de Rennes. Huit branches partent du tronc et se diffusent sur le territoire à partir du réseau hydrographique et des coteaux. La vallée de la Vilaine en amont de Rennes est ainsi concernée par le tracé du sentier métropolitain entre Cesson-Sévigné et Acigné.

Cet « équipement culturel » s'attachera à valoriser des sites paysagers, des sites de loisirs ou du patrimoine à travers des publications, des visites guidées ou guides découvertes. Ces sites ne seront pas nécessairement traversés par le sentier métropolitain mais présenteront une proximité. L'enjeu ici est d'identifier ces sites et travailler sur leur connexion efficace entre l'itinéraire principal et le site.

IDENTIFIER ET VALORISER UN RÉSEAU DE CIRCUITS RELIÉ AU SENTIER MÉTROPOLITAIN (DE LONGUEUR ET DE DIFFICULTÉS DIVERSES ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS «MODES DOUX»)

L'itinéraire du sentier métropolitain se présente comme un aller-retour (et non une boucle). Il se raccroche cependant aux circuits locaux existants de randonnée. Cela lui confère plus d'épaisseur et permet aux randonneurs de parcourir une portion de sentier métropolitain et poursuivre sa balade sur un itinéraire local pour former une boucle. Le travail à mener pour Vilaine amont réside dans l'identification des boucles locales à mettre en avant dans le projet de sentier métropolitain. Un travail de coopération sera à engager entre les communes du secteur et les acteurs de mise en œuvre et de valorisation du sentier métropolitain.

Projet de sentier métropolitain sur Rennes Métropole



VILAINE AMONT

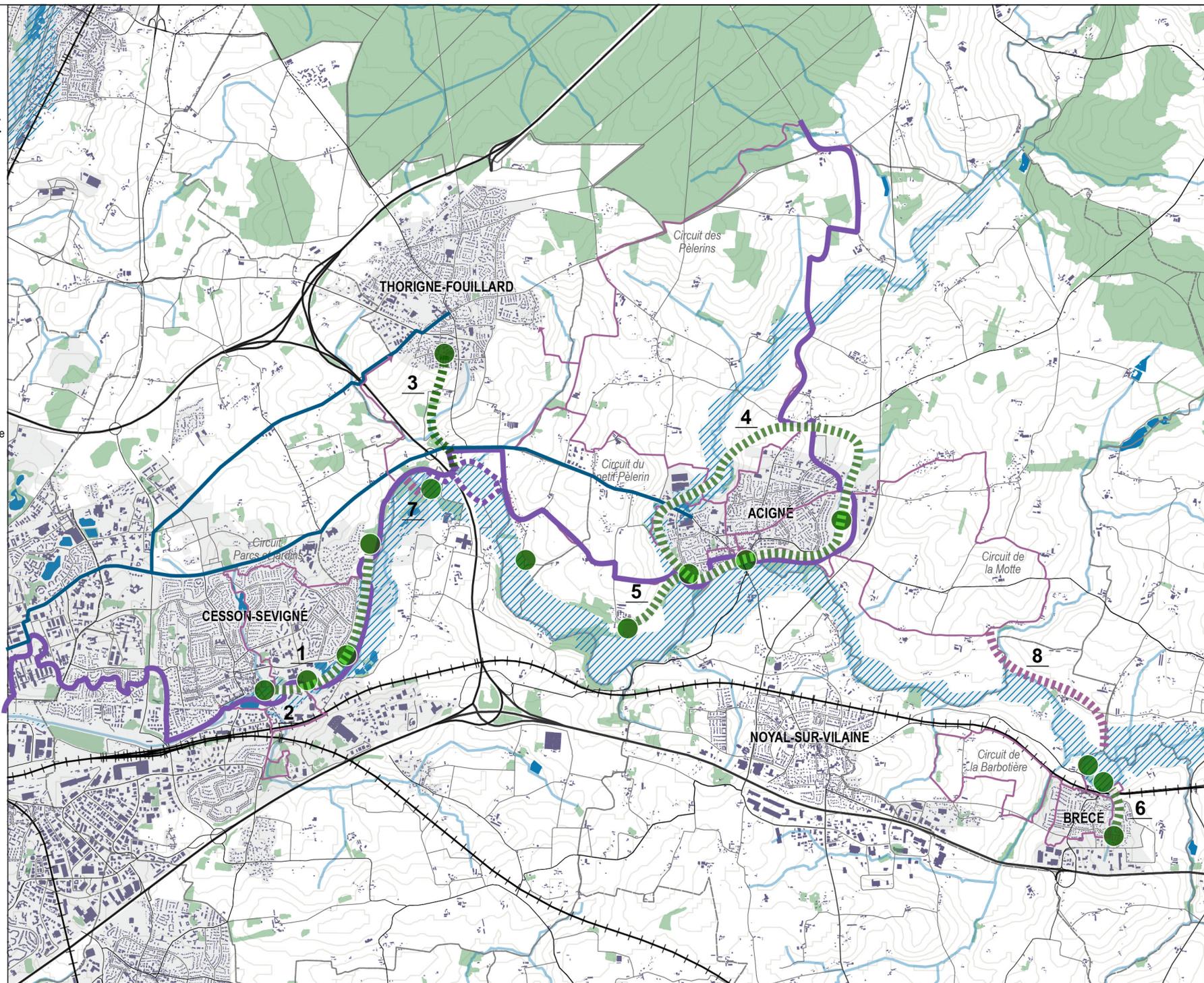
Schéma
d'aménagement pour la
valorisation paysagère et
patrimoniale

Carte n°2 Résorber les coupures pour les modes doux

- Site de loisirs
- ▬ Liaisons entre les sites de loisirs et les centres urbains à faciliter
 1. Continuité depuis l'Axe est-ouest et le Manoir de Tizé
 2. Fluidité entre rive sud et rive nord de la Vilaine
 3. Liaison entre le centre de Thorigné et la Vilaine
 4. Tour de ville, en s'appuyant sur les espaces naturels
 5. Accès au manoir des Onglées
 6. Liaison entre le centre-bourg, les îles et les Métairies

- Itinéraire (en cours de réflexion) du Sentier Métropolitain
- Suggestion de liaison à créer
- Boucles de randonnées locales
- Connecter le Sentier Métropolitain avec les sites de loisirs
 7. La grande Isle
 8. Liaison vers Brécé
- Liaison du Réseau Express Vélo

- Bâti
- Boisement
- Cours d'eau ou surface en eau
- PPRI
- Courbe de niveau 5m
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Limite communale



AXE 3 - Poursuivre la reconquête agro-écologique du cours d'eau et de la vallée

La Vilaine fait face à de nombreuses problématiques environnementales relatives à la qualité de l'eau, la gestion des berges, l'appauvrissement des zones humides, l'apparition de plantes invasives... La valorisation de la Vilaine d'un point de vue patrimonial et touristique questionne la capacité à concilier la restauration d'un milieu naturel avec des usages liés aux loisirs. Les réflexions à apporter sur le secteur de Vilaine amont devront faire preuve de dialectique, mettre en évidence les enjeux contradictoires et chercher à les dépasser.

INTENTIONS PROGRAMMATIQUES

CESSON - SÉVIGNÉ

La Grande Isle

2 km de cours d'eau à renaturer, une belle opportunité de mettre en œuvre les recommandations du SAGE, et en parallèle d'aménager un nouveau rapport à l'eau plus qualitatif pour les promeneurs.

Pistes à étudier :

- Supprimer la digue en béton pour reconnecter le bras secondaire, pour faire circuler l'eau, éviter la sédimentation, l'eutrophisation (feuilles mortes...).
- Travailler sur le profil des berges en travers : favoriser l'accès à l'eau à la faune, implantation de flore différenciée suivant le niveau d'eau...
- Travailler sur le profil des berges en long : créer des endroits de ralentissement, frayères à poissons.
- Ripisylve : au cas par cas, suivant l'état des arbres et la densité.
- Recréer un système de mare à proximité du cours d'eau : favorable aux amphibiens, aux insectes...

Freins :

La remise en eau du bras mort entraînerait une modification du débit au niveau du moulin de Tizé.

THORIGNÉ - FOUILLARD

Le Pâtis du Moulinet : Confluence du ruisseau de Thorigné et de la Vilaine Reméandrage du cours d'eau.

Enjeu d'aménagement paysager autour du bassin tampon.

Enjeu de franchissement piéton de la D29.

Pistes à étudier :

- Reméandrage du ruisseau pour casser sa vitesse au niveau de la confluence, pour éviter l'érosion de la berge en face ?
- Travailler sur une rétrocession foncière de l'État pour faciliter un aménagement paysager et son entretien.

ACIGNÉ

La confluence du Chevré et de la Vilaine. Valorisation écologique et paysagère du site.

Pistes à étudier:

- Travailler la ripisylve : aménager des points de vue à certains endroits et

densifier à d'autres + diversifier la végétation arborée et arbustive

- Créer un espace de frayère ?

- Aménagement du grand espace vert de Gould'Œuvre pour diversifier les milieux écologiques (gestion différenciée, créer des mares, planter des bosquets...)

- Restaurer le lit majeur du Chevré et de la Vilaine.

- Convertir l'étang en zone humide (tout ou en partie).

BRÉCÉ

Site des anciennes lagunes

Valorisation écologique et paysagère du site

Pistes à étudier :

- Créer trois milieux écologiques différents sur les trois lagunes. Exemple : une roselière, une zone humide, ...
- Faire un sentier pédagogique d'interprétation.
- Replanter / densifier la ripisylve côté Vilaine.
- Ouvrir au contraire autour des lagunes (éviter l'ombre portée, les feuilles qui tombent...).

VILAINE AMONT

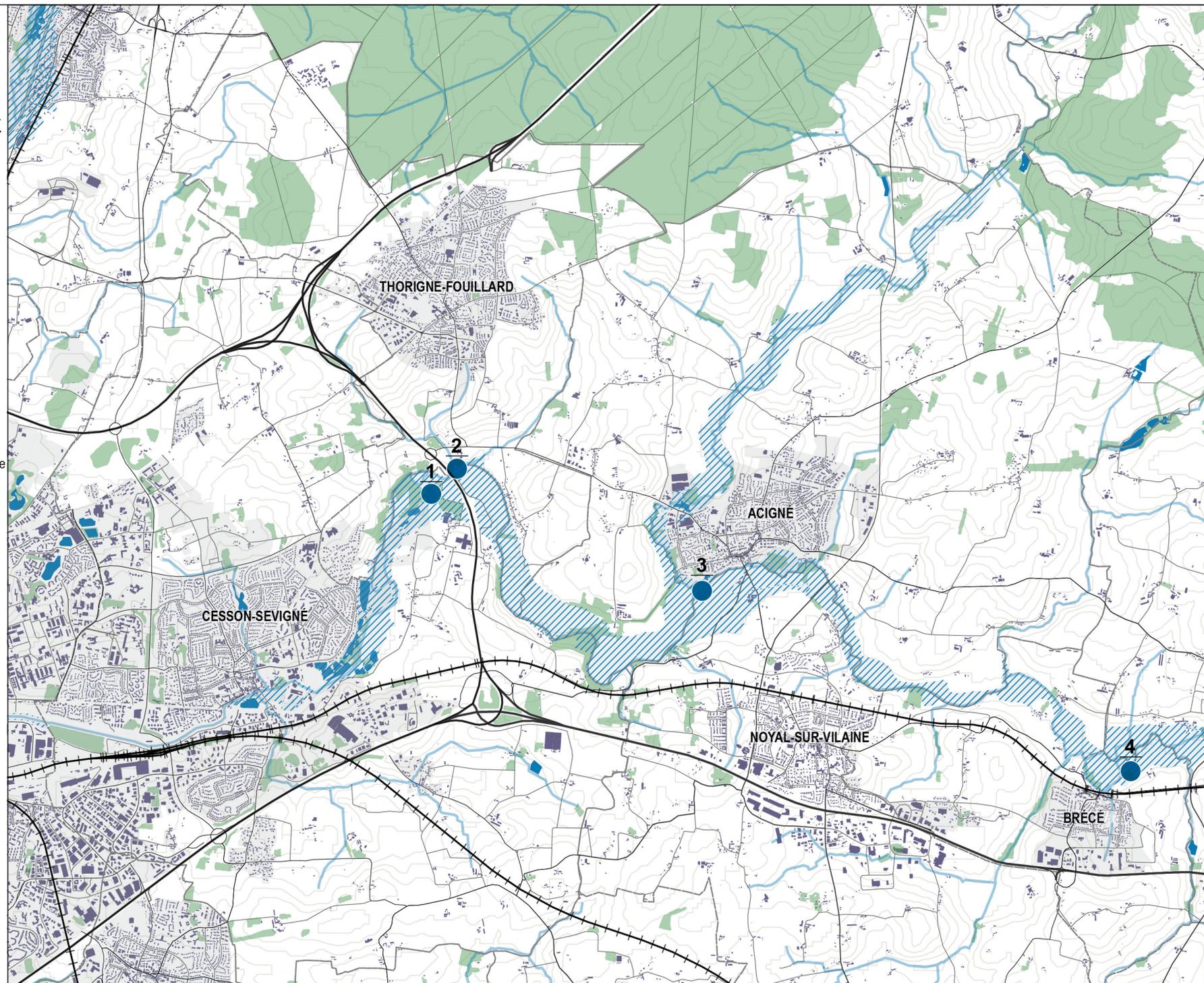
Schéma
d'aménagement pour la
valorisation paysagère et
patrimoniale

Carte n°3 Reconquête agro-écologique de la Vilaine

● Sites potentiels pour réaliser des
aménagement en faveur d'une reconquête
agro-écologique

1. Bras naturel de la Vilaine
2. La confluence du ruisseau de Thorigné
et de la Vilaine
3. La confluence du Chevré et de la Vilaine
4. Site des anciennes lagunes

- Bâti
- Boisement
- Cours d'eau ou surface en eau
- PPRI
- Courbe de niveau 5m
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Limite communale



AXE 4 - Composer des « lisières urbaines » durables autour des villes

La mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) va nécessairement stabiliser une partie des lisières urbaines actuelles des communes. Le traitement de ces lisières devient un enjeu pour l'identité de la commune et son intégration paysagère. Des enjeux de préservation des milieux naturels et de valorisation du patrimoine naturel et paysager accompagnent également le traitement de ces espaces de transition. Le traitement paysager dans ces lisières urbaines sera différent selon la topographie du site, l'espace naturel qui le borde (eau, forêt...) ou leur visibilité depuis différents points du paysage. La qualité de ces lisières urbaines valorise l'image de la commune mais elles assurent aussi un rôle d'espace tampon entre les activités agricoles et les espaces résidentiels, de manière à favoriser une meilleure cohabitation des usages.

Quatre typologies de lisières urbaines sont distinguées ici, en fonction de leurs dynamismes d'évolution :

Les lisières existantes et stables :

A ce jour, il n'y a pas d'extension planifiée au-delà de cette limite au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). De plus, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) s'impose sur la stabilisation de ces limites (suivant les cas de figure la carte du Document d'Objectifs et d'orientations affirme une limite paysagère de développement à respecter, un espace de respiration entre les villes et les bourgs à maintenir, un fond de vallée inscrit à la trame verte et bleue ou une absence de flèche de direction d'urbanisation)

Les lisières existantes et instables ou en expansion :

Ce sont des limites qui pourront potentiellement évoluer dans le long terme. Aujourd'hui il n'y pas d'extension planifiée à l'échelle du PLUi mais des opportunités à l'échelle du SCoT. Dans le cadre de la mise en œuvre du ZAN ces évolutions seront peut-être questionnées.

Les lisières en devenir et planifiées :

Ce sont les limites des zones 1AU et 2AU inscrites au PLUi.

Les lisières hypothétiques et non planifiées :

Ces limites ne sont à ce jour ni planifiées, ni envisagées et seront à mettre en regard des possibilités laissées par l'application du ZAN.

VILAINE AMONT

Schéma
d'aménagement pour la
valorisation paysagère et
patrimoniale

Carte n°4 Composer des «lisières urbaines» durables

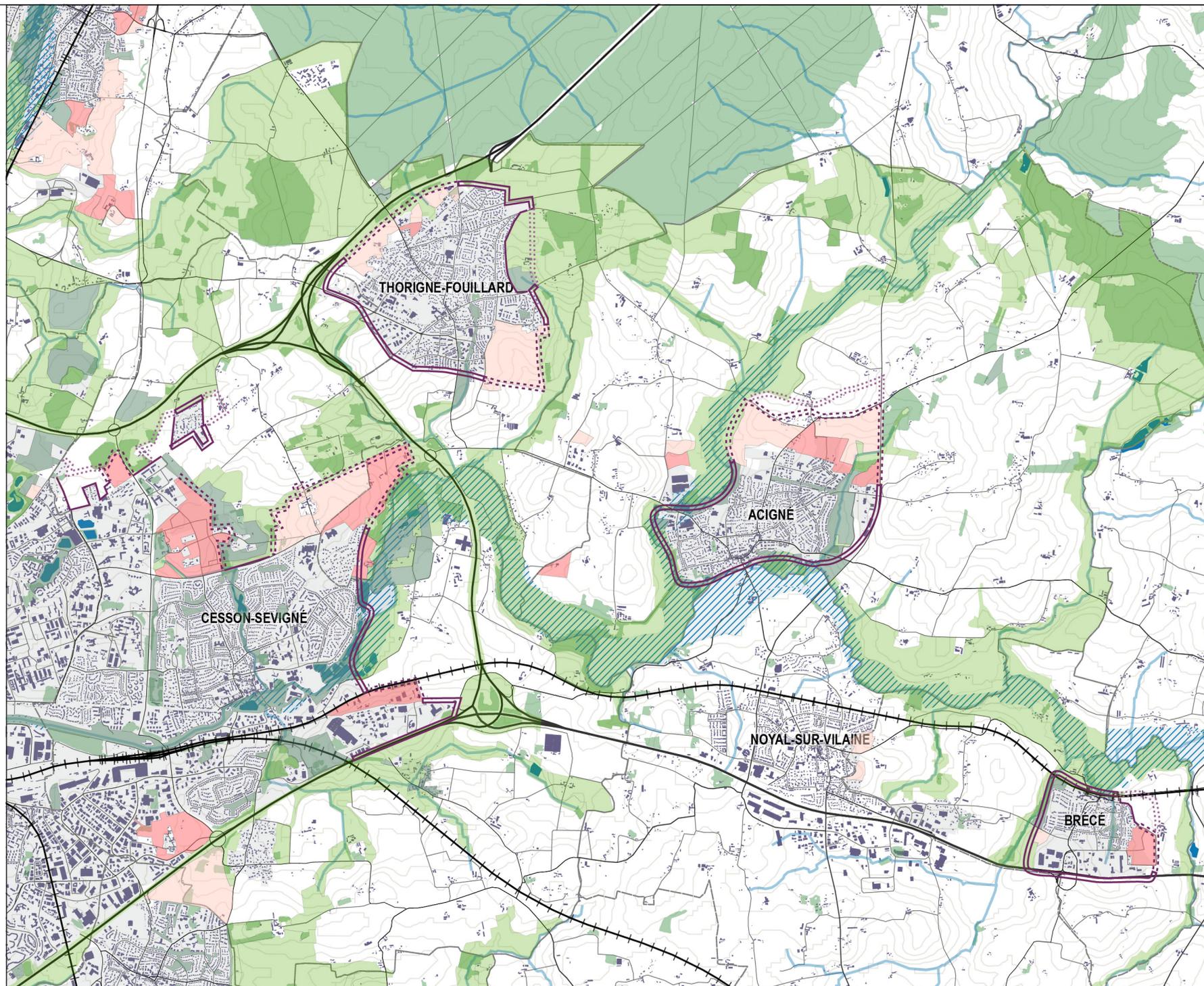
Dynamique d'évolution des lisières urbaines

- Existante / Stable
- Existante / Instable ou en expansion
- - - - En devenir / planifié au PLUi
- · · · · En devenir / extension limitée au SCOT

Zonage inscrit au PLUi

- 1AU
- 2AU
- N
- Nh

- Bâti
- Boisement
- Cours d'eau ou surface en eau
- PPRI
- Courbe de niveau 5m
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Limite communale



AXE 4 - Composer des «lisières urbaines» durables autour des villes - suite

Le PLUi de Rennes Métropole comporte une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les secteurs d'enjeux intercommunaux qui définit des principes d'aménagement et des principes de gestion paysagère au niveau des lisières urbaines. En voici un extrait ci-dessous.

En limite d'un espace agricole :

- Préserver les haies existantes et s'appuyer dessus si possible, pour créer une épaisseur paysagère entre la ville et la campagne (de 10 à 15m) en remplaçant les sujets vieillissants et en complétant les différentes strates de la haie.

- En l'absence de haie, créer une nouvelle lisière végétale en réservant un espace de 15-20 mètres. Planter de préférence des essences locales adaptées au bocage.

Renforcer si possible le réseau de cheminements piétons de la commune en s'appuyant sur l'épaisseur paysagère pour créer un nouveau chemin piéton connecté aux quartiers

- Maintenir des percées visuelles depuis la zone urbanisée en direction de la campagne.

Au contact de l'eau :

- Conserver la végétation des berges et renforcer le maintien des berges au besoin par des replantations et la régénération des sujets vieillissants.

- Réserver si possible un espace entre la limite d'urbanisation et le cours d'eau pour permettre l'accès à ce dernier.

- Permettre des accès réguliers au cours d'eau depuis l'espace urbanisé.
- Maintenir la perméabilité des jardins vis-à-vis du parcours de l'eau dans les

zones inondables ou dans les secteurs proches du cours d'eau (clôtures ajourées, grillages...).

Au contact de la forêt :

- Prévoir une zone de recul suffisante afin de garantir un espace tampon écologique et sanitaire (feu de forêt, risque lié aux tempêtes).

- Aménager, si possible, dans la bande de recul, un cheminement piétons/cycles afin de parcourir la lisière et accéder à la forêt.

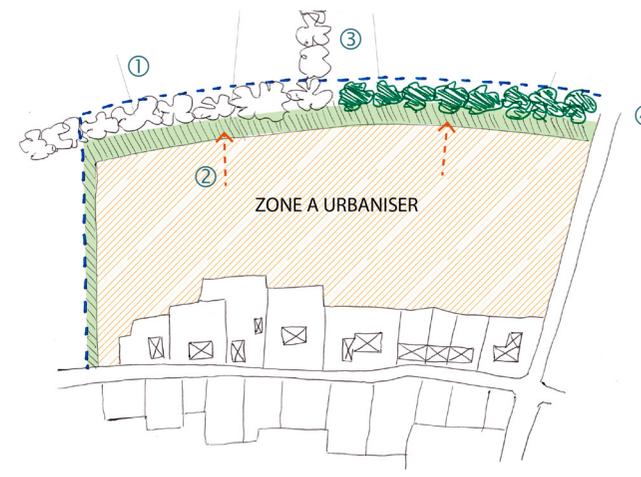
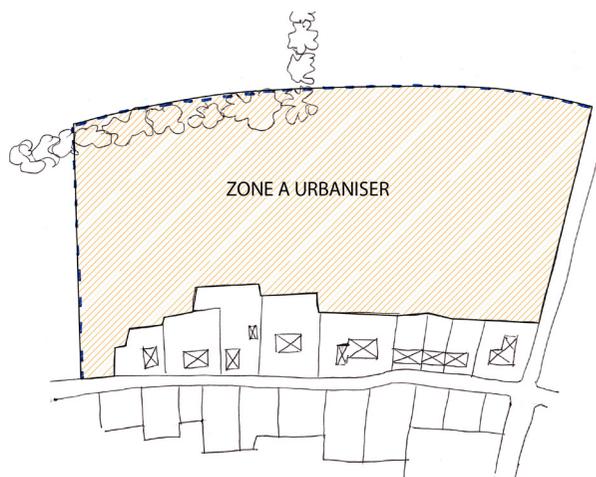
- Maintenir des percées visuelles depuis la zone urbanisée en direction de la forêt.

① Conserver la haie existante

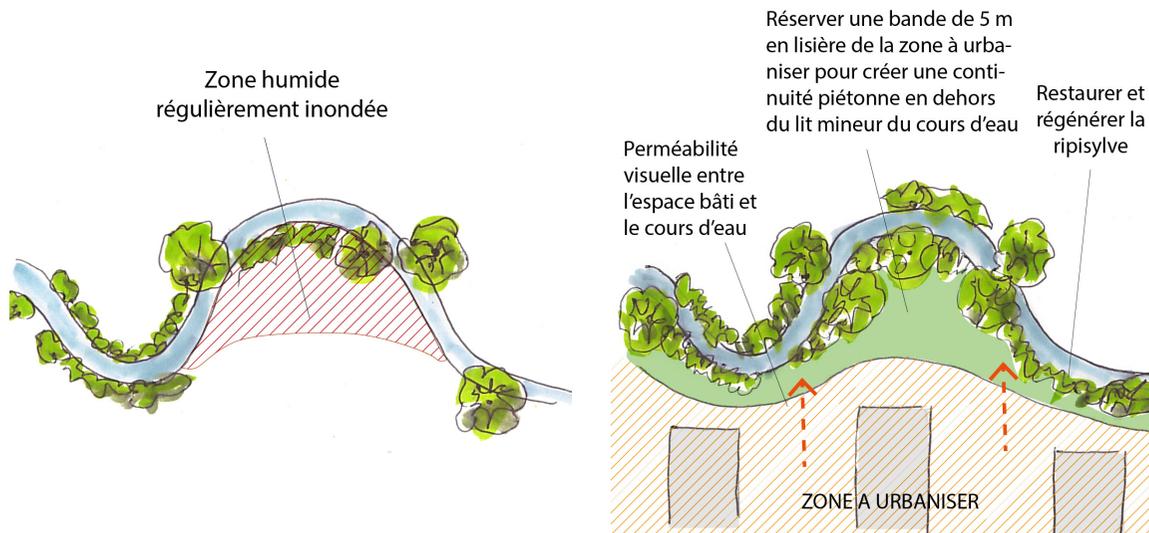
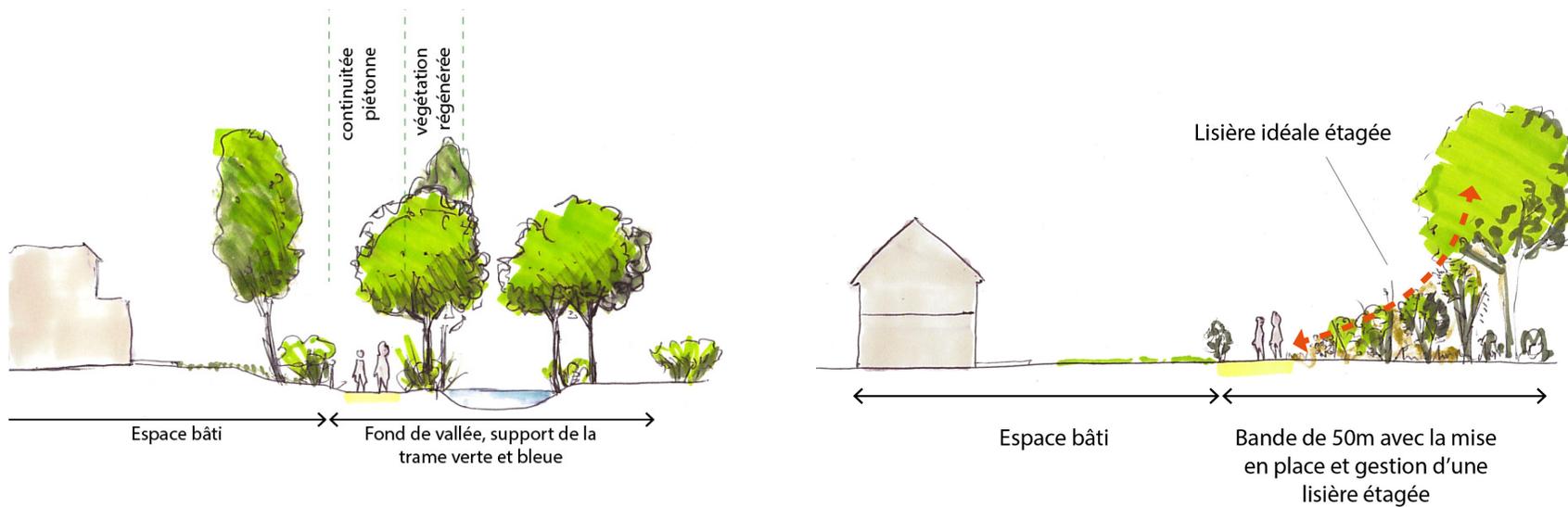
② Prévoir des accès piétons réguliers vers le chemin

③ Planter une haie en lisière du nouveau quartier lorsqu'il n'y en a pas déjà. Utiliser une palette végétale de haie bocagère.

④ Réserver une bande de 5m en lisière de la zone à urbaniser pour créer une continuité piétonne. Elargir la bande à 10m lorsqu'il y a une haie à planter



PRÉCONISATIONS POUR LA GESTION D'UNE NOUVELLE LISIÈRE URBAINE AU CONTACT DE L'ESPACE AGRICOLE © Audiar.



PRÉCONISATIONS POUR LA GESTION D'UNE NOUVELLE LISIÈRE URBAINE AU CONTACT DE L'EAU OU DE LA FORÊT.

© Audiar.

ZOOMS PROGRAMMATIQUES

Le parc des berges depuis l'axe est-ouest jusqu'au manoir de Tizé

CESSON-SÉVIGNÉ

CRÉER UNE CONTINUITÉ DEPUIS L'AXE EST-OUEST JUSQU'AU MANOIR DE TIZÉ

L'aménagement du réseau express vélo (REV), le projet de Sentier Métropolitain et le projet de Tram-Bus dans le centre-ville de Cesson-Sévigné sont des opportunités pour fluidifier les cheminements piétons et cycles de part et d'autre de la Vilaine et travailler la continuité piétonne depuis le stade d'eaux vives jusqu'au manoir de Tizé.

Par ailleurs, les accès et chemins depuis la station de métro Via Silva pourraient à terme créer des opportunités de promenade au cœur de quartier jusqu'à la Vilaine et permettre la découverte des lieux.

ÉGLISE SAINT-MARTIN

L'église Saint-Martin et les espaces publics qui l'entourent constituent un point de convergence entre les rues et les cheminements piétons qui desservent les principaux équipements et commerces du centre-ville (Mairie, Piscine, Pont des arts, centre de loisirs, parc de Champagné, la place du mar-

ché, ...). L'église Saint-Martin est donc un repère important. Certains axes de vue pourraient être valorisés soit par un élargissement de son parvis ou l'aménagement de ses abords, soit le long de sa façade Est, pour mieux l'appréhender depuis l'accès à la Vilaine.

D'autres vues peuvent être mise en valeur. Ainsi, de part et d'autre de la rue des vieux ponts, des points d'observations vers l'église, la Vilaine et le Moulin pourraient être aménagés.

MANOIR DE GRIPPÉ

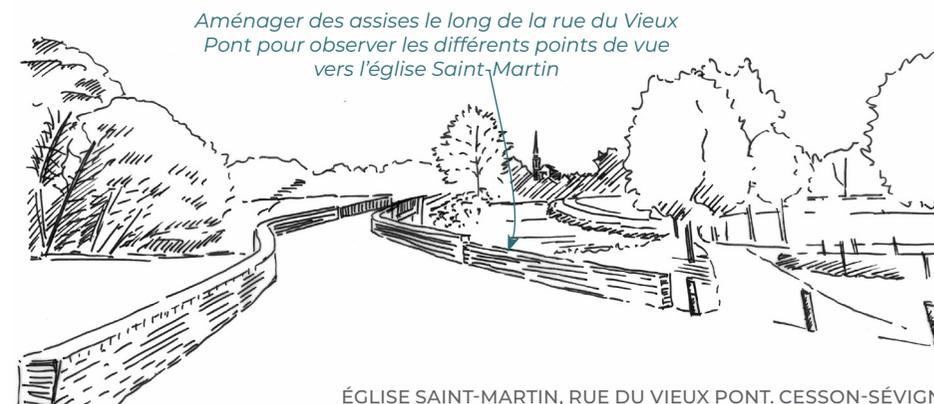
Réorienter le regard vers la façade depuis la route de la Valette.

CHEMIN DU FRICHE BLANC, UNE VUE LOINTAINE APPARAÎT VERS LE COTEAU OPPOSÉ

- Maintenir la vue dégagée depuis la chaussée.

Sur la route à proximité de la ferme la Villeneuve : vue lointaine jusqu'à la forêt de Rennes.

- Maintenir la vue dégagée depuis la chaussée.



ÉGLISE SAINT-MARTIN, RUE DU VIEUX PONT. CESSON-SÉVIGNÉ
© Audiar.

DÉZERSEUL / TÊTE DE L'ÉTANG NORD

Il y a une vue dégagée sur l'étang orientée naturellement vers une perspective large.

- Possibilité d'aménager et mettre en valeur cet espace par des jardins, un théâtre de verdure.
- Travailler les berges de l'étang pour les assouplir et végétaliser plus favorablement à la biodiversité.

THORIGNÉ-FOUILLARD

PROMENADE AUTOUR DU MANOIR DE TIZÉ

Chemin piéton en surplomb du moulin de Tizé : vue lointaine sur la vallée de la Vilaine.

- Travailler le rideau végétal pour ouvrir la vue et orienter le regard vers cette perspective. Aménager un point d'arrêt.

Permettre aux promeneurs de profiter de la perspective depuis l'étang Dezerseul avec un théâtre de verdure ou de s'installer pique-niquer près du manoir de Tizé ou des étangs grâce à un mobilier adapté



AMPHITHEATER SEATING IN PUBLIC PARK
© John Erskin - Adobe stock.



ÉTANGS D'AIGNÉ. RENNES
© Audiar.

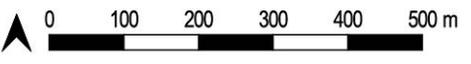
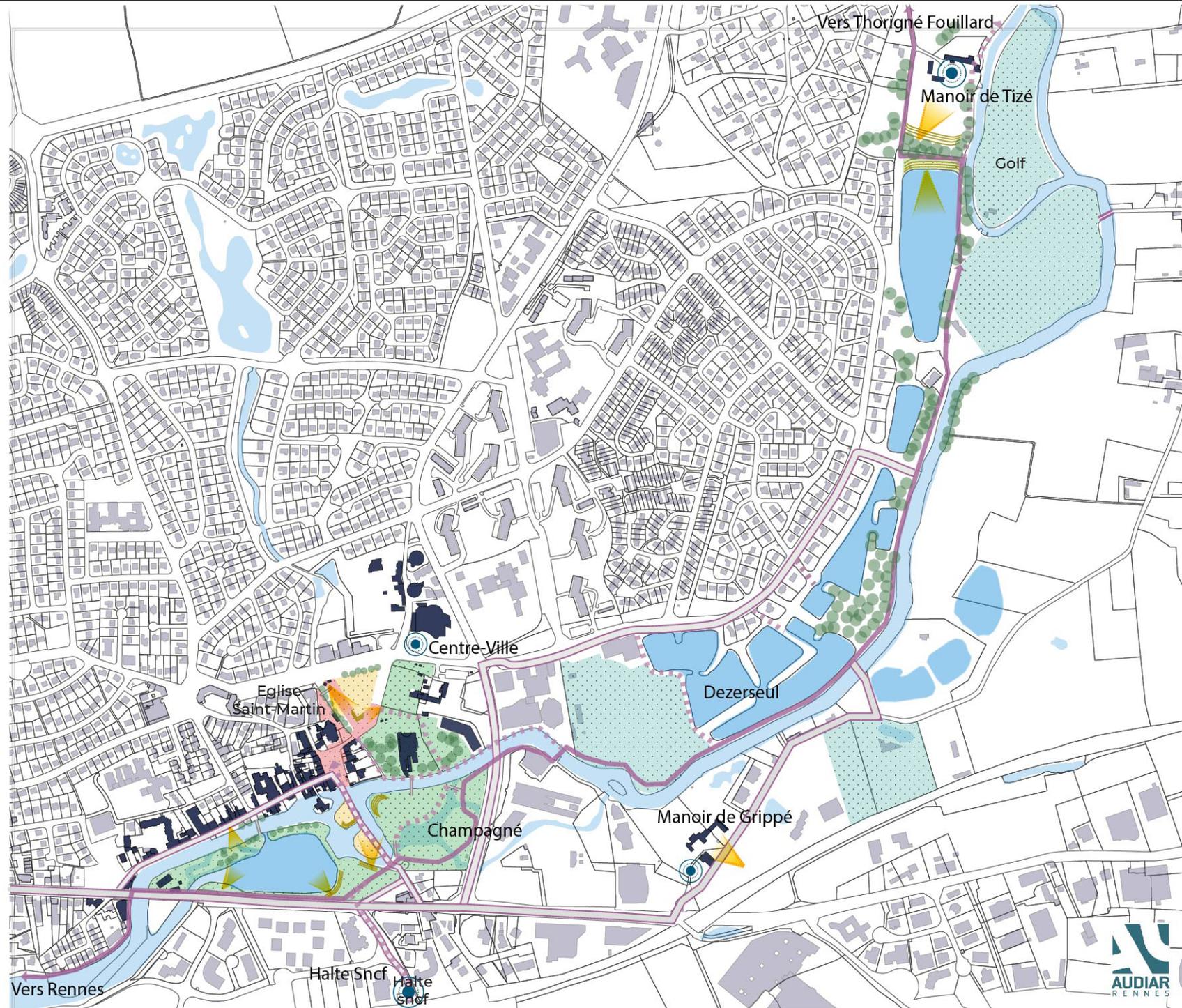
VILAINE AMONT

Schéma d'aménagement pour
la valorisation paysagère et
patrimoniale

CESSON-SEVIGNE

Continuité entre l'axe Est-Ouest
et le Manoir de Tizé

-  Espace urbain requalifié / aménagé
-  Parking enherbé pour un usage de loisirs ponctuel
-  Espalade piétonne à aménager
-  Continuité piétonne et cycle à conforter
-  Projet de sentier métropolitain
-  Infrastructure à améliorer pour favoriser les modes doux (REV, voirie, passerelle, ...)
-  Point de vue ponctuel sur des lieux d'animation le long de la Vilaine
-  Lieu d'intensité à valoriser
-  Parc urbain
-  Equipement sportif de plein air
-  Repère architectural
-  Bâti
-  Boisement
-  Cours d'eau ou surface en eau
-  Voie ferrée



La Grande Isle et le Pâtis du Moulinet

LA GRANDE ISLE (BOIS DE LAVAL)

« Deux kilomètres de cours d'eau à renaturer » et un espace pédagogique à créer

Parallèlement aux aménagements hydrauliques du cours d'eau et de ses bras, la promenade le long de la Vilaine pourrait être également facilitée. Cela permettrait de rendre plus accessible les berges et de permettre la découverte de la Grande Isle. L'itinéraire, prévu pour le sentier métropolitain, entre le domaine de Tizé et la rocade, passe sur la rive nord, sur la commune de Thorigné-Fouillard. Il passe à proximité du potentiel secteur de loisirs de la Grande Isle, sur Cesson-Sévigné. Il conviendra alors de faciliter le passage d'une rive à l'autre et de travailler la signalétique pour indiquer aux randonneurs la présence de cet espace en parallèle de l'itinéraire.

Parmi les aménagements pouvant être envisagés, une clairière, un théâtre de verdure, des assises, pourraient accueillir des groupes, des cheminements piétons pourraient agrémenter le lieu et permettre sa découverte.

Le dessous du Pont de la rocade peut devenir le support d'œuvres artistiques (fresque, mise en lumière) afin de valoriser le site.

LE PÂTIS DU MOULINET

Faciliter la liaison entre le centre de Thorigné-Fouillard et la Vilaine :

Travailler la connexion depuis le sud de Thorigné-Fouillard vers la Vilaine : Un chemin au sud de la D29, le long de la rocade rejoint le chemin qui borde la Vilaine puis rejoint le site du Domaine de Tizé. Cette réflexion est à mettre en lien avec les aménagements liés au passage du REV sur la D29 et au tracé du Sentier Métropolitain.

Une articulation et une multimodalité est à imaginer entre le REV et le chemin en bord de Vilaine.

Par ailleurs, une liaison Vilaine / Forêt pourrait être développée à travers la commune afin de rendre plus accessible aux habitants ces deux entités naturelles structurantes.

Confluence du ruisseau de Thorigné et de la Vilaine. Reméandrage du cours d'eau

Il y a un enjeu d'aménagement paysager autour du bassin tampon.

Quelques pistes pourraient être étudiées :

- Le reméandrage du ruisseau pour casser sa vitesse au niveau de la confluence et éviter l'érosion de la berge opposée.
- Envisager une rétrocession foncière de l'État pour faciliter un aménagement paysager et son entretien.

Digue en béton sur un bras de la Vilaine.
© Audiar.



Cheminement piéton au sud de la Vilaine, en direction de l'ouest. © Audiar.



Cheminement piéton au sud de la Vilaine, en direction de l'est. © Audiar.



La Vilaine et le pont de la rocade.
© Audiar.



VILAINE AMONT

Schéma
d'aménagement pour la
valorisation paysagère et
patrimoniale

CESSON-SEVIGNE THORIGNÉ FOUILLARD

Grande Isle et Le Pâtis du
Moulinet

- Espace urbain requalifié / aménagé
Parking enherbé pour un usage de loisirs ponctuel
- Espace naturel requalifié / Aménagé

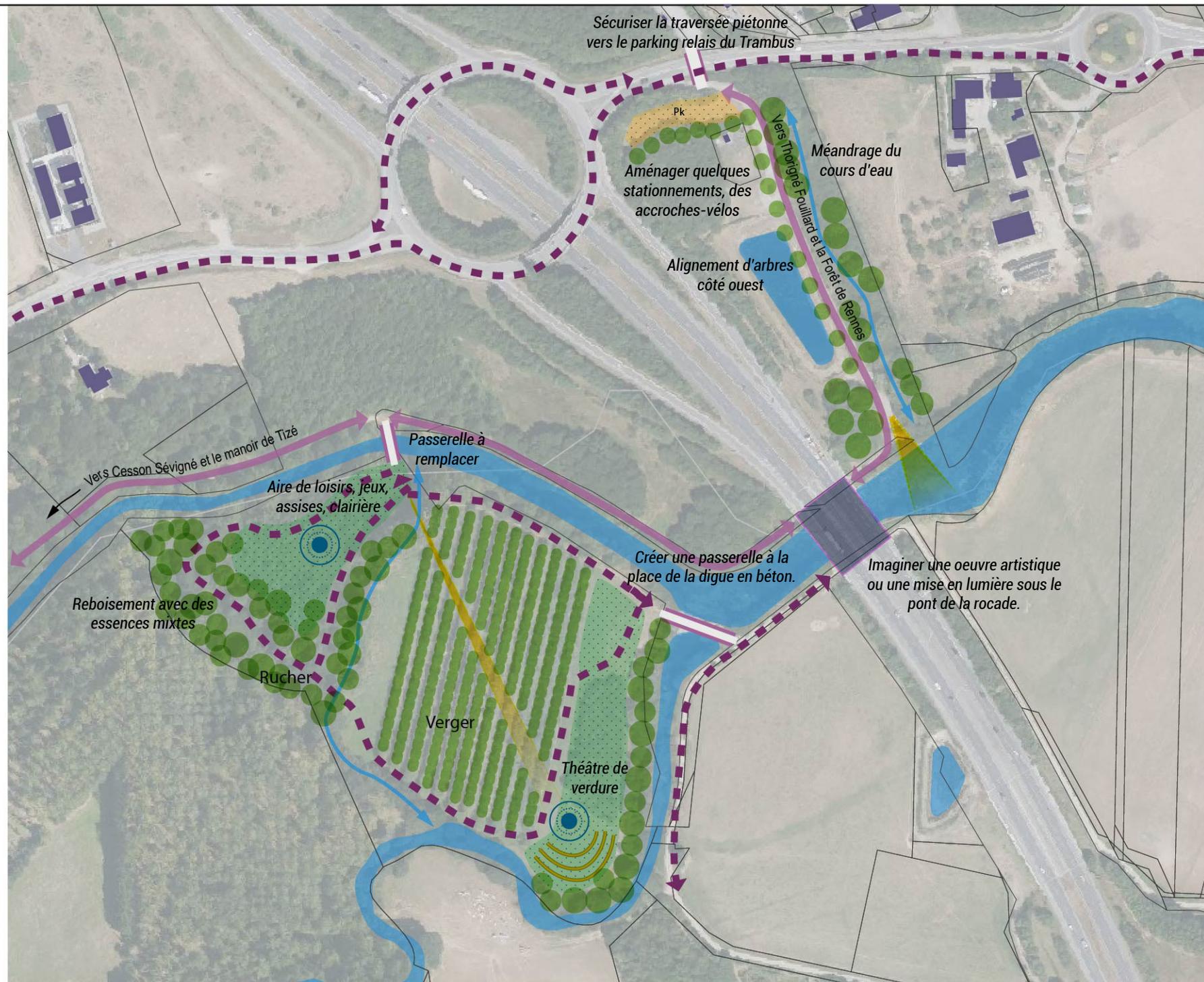
- Projet de sentier métropolitain
- Continuité piétonne et cycle à conforter (REV)
- Infrastructure à améliorer pour favoriser les modes doux (voirie, passerelle, ...)

- Point de vue ponctuel sur des lieux d'animation le long de la Vilaine

- Lieu d'intensité à valoriser

- Intervention artistique / Mise en lumière

- Repère architectural
- Bâti
- Boisement
- Cours d'eau ou surface en eau
- Voie ferrée



Tour de ville d'Acigné

ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

L'ensemble formé par les parcs naturels et les différents sites de loisirs d'Acigné ne forme pas encore un tour de ville complet, continu et fluide. La faiblesse principale du parcours se situe le long de la Vilaine entre l'espace Gould'œuvre et le pont d'Acigné où les berges privées n'offrent pas de continuité piétonne. La confluence entre le Chevré et la Vilaine et en particulier l'espace Gould'œuvre est un espace charnière dans cette idée de tour de ville qui montre aujourd'hui des difficultés à se raccrocher avec le reste des espaces de loisirs.

La communication et la signalétique autour de ces espaces gagneraient à être modernisées et homogénéisées pour gagner en lisibilité et identité globale.

La qualité des aménagements paysagers dans ces espaces naturels, en bord de cours d'eau présente un enjeu important d'accueil de la biodiversité. En effet, la commune possède plusieurs MNIE le long de ses grands espaces naturels. Cependant, la pratique de loisirs peut être un facteur dégradant sur ces espaces. L'équilibre entre pratique de loisirs et valorisation de la

biodiversité sera également à prendre en compte dans les projets d'aménagements.

PARC DE GOULD'OEUVRE

Travailler la ripisylve : aménager des points de vue à certains endroits et densifier à d'autres + diversifier la végétation arborée et arbustive.

- créer un espace de frayère ?
- aménagement du grand espace vert de Gould'œuvre pour diversifier les milieux écologiques (gestion différenciée, créer des mares, planter des bosquets..)
- restaurer le lit majeur du Chevré et de la Vilaine ?
- convertir l'étang en zone humide (tout ou en partie).
- aménager deux nouvelles passerelles pour permettre la continuité piétonne et désenclaver ce parc.

CONTINUITÉ GOULD'ŒUVRE – LA MOTTE

Travailler sur un accès continu le long de la Vilaine. Cet objectif nécessite l'acquisition d'une bande de terrain auprès de 12 propriétaires ainsi que sur l'école Jeanne d'Arc. La deuxième



© Audiar.

option consisterait à passer en rive sud de la Vilaine, sur la commune de Noyal-sur-Vilaine, à l'aide d'une passerelle, puis longer un champ (coopération nécessaire avec Noyal-sur-Vilaine).

PARC DE JOVAL

Travailler les circulations, les plantations, et les points de vue pour multiplier les scènes, animer cet espace.

Travailler l'évidence de la continuité piétonne entre cet espace et le parc de la Motte, mais également vers les nouveaux quartiers (ZAC du Botrel 1&2).



© Audiar.

ÉGLISE SAINT-MARTIN D'ACIGNÉ

Travailler l'accès à la Vilaine depuis le parvis par la petite route et l'escalier et le point de vue sur la Vilaine et le moulin. Valoriser l'accès à l'eau sur la place en contre-bas de l'église (bas de la rue Saint-Julien).



© Audiar.

VILAINE AMONT

Schéma
d'aménagement pour la
valorisation paysagère et
patrimoniale

ACIGNÉ

Tour de ville entre le Chevré
et la Vilaine

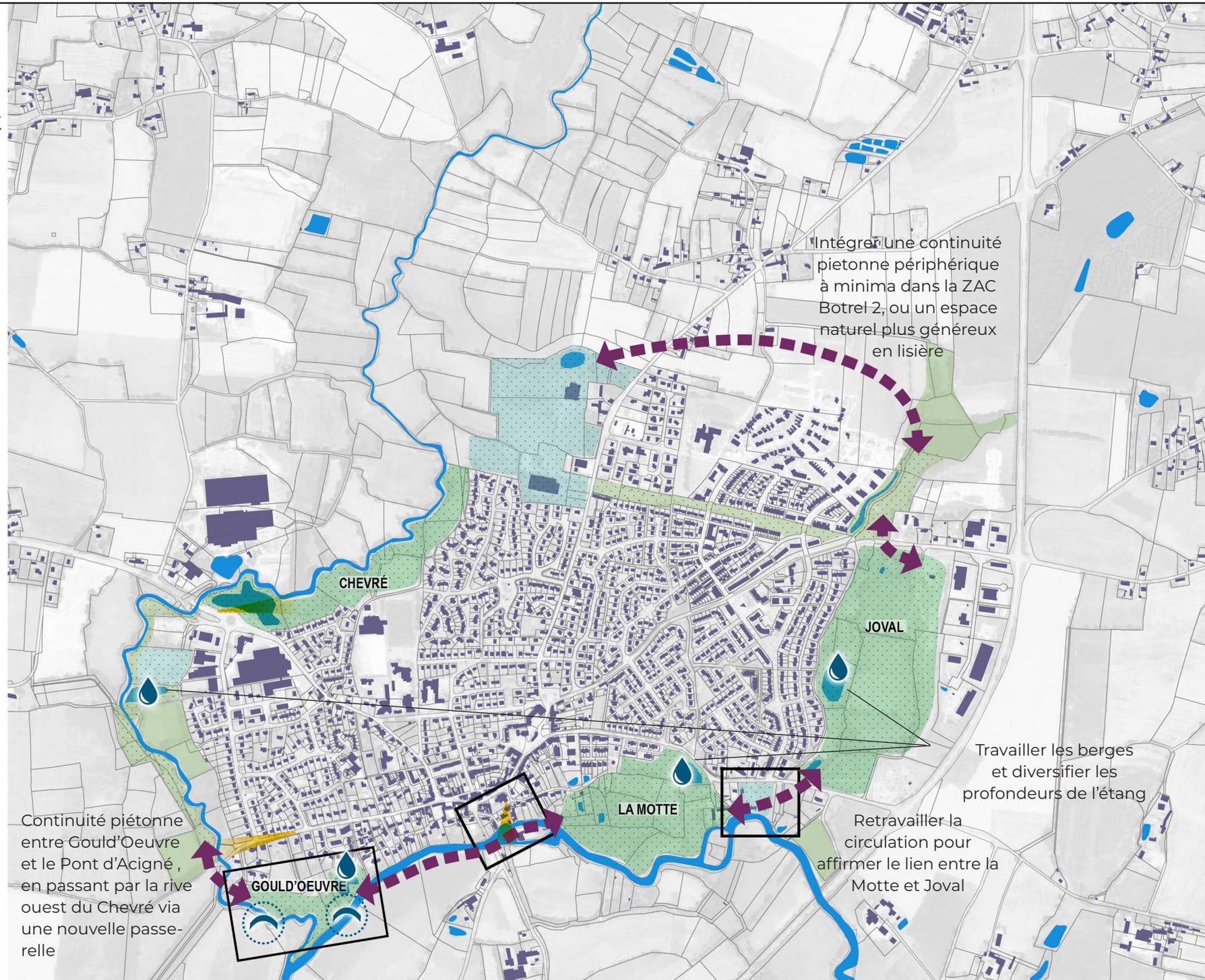
Ceinture verte - Espace naturels et de loisirs

- Parc urbain
- Équipement sportif de plein air
- Continuité naturelle et mode doux
- Parcelle agricole ou naturelle communale

Nouvelle passerelle

- Diversification des milieux pour améliorer la biodiversité des étangs
- Continuité piétonne à améliorer ou créer
- Point de vue ponctuel sur des lieux d'animation le long de la Vilaine

- Bâti
- Boisement
- Cours d'eau ou surface en eau
- Voie ferrée



Les Métairies jusqu'aux îles à Brécé

ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

Ces trois espaces naturels et patrimoniaux présentent un fort potentiel d'aménagement pour favoriser une activité de loisirs et de tourisme favorable au dynamisme de la commune. L'accessibilité est un enjeu majeur et préalable à tout projet d'aménagement, avec notamment la liaison entre les Isles et le moulin le long de la voie ferrée (coté nord).

Ces lieux concentrent également des enjeux environnementaux et particulièrement ceux liés au fonctionnement écologique de la vallée de la Vilaine. À ce titre, il convient de protéger et de conforter ces corridors de biodiversité afin de pérenniser leur fonctionnement dans le temps.

LES ÎLES

- Améliorer l'accueil des usagers aux anciennes lagunes, dit « les Iles ». Développer les fonctions paysagères et récréatives du site.
- Valorisation écologique et paysagère du site :
- Trois lagunes = créer 3 milieux écologiques différents. Exemple une roselière, une zone humide, une mare.

- Faire un sentier pédagogique d'interprétation.
- Replanter / densifier la ripisylve coté Vilaine.
- Ouvrir l'espace des lagunes (éviter l'ombre portée, les feuilles qui tombent...).

LIAISON AVEC LE CENTRE-BOURG

Il est imaginé ici l'aménagement d'un escalier bien plus généreux, affirmant son rôle majeur, et dégageant la visibilité pour les automobilistes et les piétons, afin de sécuriser cet endroit. L'escalier s'accompagne d'un réaménagement global de l'espace public autour de la rue du moulin, et en haut, depuis la place de la mairie jusqu'à la maison de la jeunesse, en poussant la réflexion jusqu'à la jonction derrière la maison de la jeunesse avec l'espace vert et le quartier résidentiel.



ACCUEILLIR LES HABITANTS ET LES EXCURSIONNISTES SUR LE SITE DES ÎLES AVEC UN PEU DE MOBILIER, ET DONNER UNE AUTRE AMBIANCE AU LIEU

© Audiar.

LE MOULIN DE BRÉCÉ

- Rénovation du bâti du moulin (portage public ou porteur de projet privé ?)
- Requalification des espaces publics et aménagement d'une place piétonne accueillante. Projet de guinguette ? Mobilier qui invite au pique-nique ?
- Pour sécuriser le passage piéton là où la route est plus étroite une passerelle suspendue au-dessus de la Vilaine derrière le hangar en pierre offrirait en même temps pour le piéton une situation très agréable et originale participant à la valorisation des lieux.

LES MÉTAIRIES

- Une fois franchi le pont « Eiffel » qui enjambe la Vilaine, les accotements de la route d'Acigné s'épaississent pour former un bourrelet de berges, d'environ 1 800m², principalement connu aujourd'hui des pêcheurs. La commune étant propriétaire de cet espace, la question se pose alors de son devenir, en incluant les Métairies dans la réflexion d'ensemble avec le moulin de Brécé et les îles.
- Les sites du moulin de Brécé et des Métairies sont des lieux à valoriser qui justifient l'aménagement de points de vue ou d'accès plus aisés.

VILAINE AMONT

Schéma
d'aménagement pour la
valorisation paysagère et
patrimoniale

BRECÉ

Des Métairies jusqu'aux îles

- Espace naturel requalifié / aménagé
- Espace urbain requalifié / aménagé

Lieu d'intensité

- Diversification des milieux pour améliorer la biodiversité des étangs
- Continuité piétonne à améliorer ou créer
- Poursuivre avec une boucle pédestre-cycliste par Servon / Vilaine

- Bâti
- Boisement
- Cours d'eau ou surface en eau
- Voie ferrée





VUE ACTUELLE DU MOULIN DE BRÉCÉ

© Audiar.

L'ancien moulin accueille un bar, un restaurant qui propose des animations, soirées...

La nouvelle place est investie par une terrasse, des transats à la belle saison, pour profiter de la vue sur la Vilaine.

Emprise de la voirie encadrée, espace piéton mieux délimité.

Un massif matérialise la limite de la nouvelle place et végétalise cet espace.



LE MOULIN DE BRÉCÉ, UNE NOUVELLE GUINGUETTE LE LONG DE LA VILAINE

© Audiar.



LA VILAINE LONGE LE TALUS DE LA VOIE FERRÉE À BRÉCÉ. UN PASSAGE PUBLIC LE LONG DE CE TALUS PERMETTRAIT UNE CONTINUITÉ PIÉTONNE ENTRE LE MOULIN ET LES ÎLES
© Audiar.



PASSAGE AU PIED DE LA MAISON DE LA JEUNESSE : IMAGINER UN GRAND ESCALIER - GRADIN FAISANT LE LIEN ENTRE LA MAISON DE LA JEUNESSE ET LA ROUTE VERS LE MOULIN DE BRÉCÉ ?
© Audiar.



moulin de Brécé

pont de fer

ENTRE LE PONT DE FER ET LE MOULIN DE BRÉCÉ : VALORISER LES BERGES ET SÉCURISER LE CHEMINEMENT PIÉTON PAR UN CHEMIN LE LONG DE CETTE PRAIRIE ?
© Audiar.

ANNEXES

Détails des intentions programmatiques par axe

AXE 1 / VALORISER LA DIVERSITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

Intentions programmatiques

CESSON-SÉVIGNÉ	Manoir de Grippé	Travailler son environnement (résorber le parking, réorienter le regard vers la façade depuis la rue).
	Église Saint-Martin	Valoriser le parvis et les abords de l'église Saint-Martin et l'accès à la Vilaine. L'axe de vue depuis l'Est pourrait être valorisé par un élargissement du parvis. Le long de la façade est, le cheminement pourrait être élargi visuellement et physiquement pour mieux appréhender l'accès vers les bords de Vilaine. Diminuer les places de stationnement de part et d'autre de la rue des vieux ponts afin d'aménager des points d'observations vers l'église, la Vilaine et le Moulin.
THORIGNÉ-FOUILLARD	Manoir de Tizé	<i>Voir OAP de secteur.</i>
ACIGNÉ	Église Saint-Martin d'Acigné	Travailler l'accès à la Vilaine depuis le parvis par la petite route et l'escalier et le point de vue sur la Vilaine et le moulin. Valoriser l'accès à l'eau sur la place en contre-bas de l'église (bas de la rue Saint-Julien).
	Moulin d'Acigné	Travailler les environs autour du pont d'Acigné et la vue sur le moulin. Aménager le/un parking en face du restaurant.
	Manoir des Onglées	Site privé. Accompagner, encourager le développement d'un pôle touristique autour du Manoir des Onglées permettant d'ouvrir et de rendre accessible ce lieu patrimonial.
BRÉCÉ	Moulin de Brécé	Rénovation du bâti et aménagement des espaces extérieurs.
	Bourg	Valoriser l'ambiance du bourg avec les équipements rénovés.

AXE 1 / AMÉLIORER LA VISIBILITÉ, L'ACCES ET LA CONNAISSANCE DES ESPACES NATURELS PAR LES HABITANTS DES COMMUNES POUR INCITER A LEUR DÉCOUVERTE

Intentions programmatiques

CESSON-SÉVIGNÉ	Dézerseul	Le projet de revitalisation du centre-ville de Cesson-Sévigé est une opportunité pour fluidifier les cheminement piétons et cycles de part et d'autre de la Vilaine. L'accès depuis la station de métro Via Sylva pourra à terme devenir une opportunité de promenade au cœur de quartier jusqu'à la Vilaine. Imaginer des aménagements ou mobilier ponctuels pour apporter plus d'aménité à cet espace. Travailler l'évidence de la continuité piétonne depuis le stade d'eaux vive jusqu'au manoir de Tizé.
	La grande Isle (bois de Laval)	Faire de ce site un lieu d'accueil et de pause depuis Cesson et aussi Thorigné-Fouillard. Travailler les passerelles au-dessus de la Vilaine. Enjeux écologique fort (classé en MNIE)
THORIGNÉ-FOUILLARD	Manoir de Tizé	Les objectifs de l'OAP communale : <ul style="list-style-type: none"> • Développer un lieu public culturel et un lieu d'expérimentations des espaces • Créer les conditions pour une appropriation des habitants à venir fréquenter ce lieu • Préservation et valorisation du patrimoine, de l'ambiance du site, des vues sur la vallée, etc. • Préserver et mettre en valeur la trame verte et bleue du site • Améliorer la desserte et l'accueil du public
	Le Pâtis du Moulinet	Travailler la connexion depuis le sud de Thorigné-Fouillard vers un accès à la Vilaine : chemin au sud de la D29, le long de la rocade qui rejoint le chemin le long de la Vilaine qui rejoint le site du Domaine de Tizé. Cette réflexion est à mettre en lien avec les aménagements liés au passage du REV sur la D29 et au tracé du Sentier Métropolitain
ACIGNÉ	Parc de Joval	Travailler les circulations, les plantations, et les points de vue pour multiplier les scènes animer cet espace Travailler l'évidence de la continuité piétonne entre cet espace et le parc de la Motte, mais également vers les nouveaux quartier (ZAC du Botrel 1&2)
	Parc de Gould'œuvre et parc de la Motte	Imaginer un accès continue aux berges depuis le parc de Gould'œuvre vers le parc de la Motte. Enjeux écologiques forts sur le parc de la Motte (classé MNIE)
BRÉCÉ	Les Iles, et liaison vers le moulin de Brécé	Améliorer l'accueil des usagers aux anciennes lagunes, dit « les Iles ». Développer les fonctions paysagères et récréatives du site. Relier cet espace au moulin de Brécé : travailler la liaison via la bande de terrain le long de la voie ferrée. Révéler leur proximité par rapport au centre-bourg et faciliter leur accès.
	Le moulin de Brécé et les Métairies	Les sites du moulin de Brécé et des Métairies sont des lieux à valoriser qui justifient l'aménagement de points de vue ou d'accès plus aisés.

AXE 1 / METTRE EN SCÈNE LES FENÊTRES PAYSAGÈRES ET LES POINTS DE VUE SIGNIFICATIFS SUR LE PAYSAGE

Intentions programmatiques

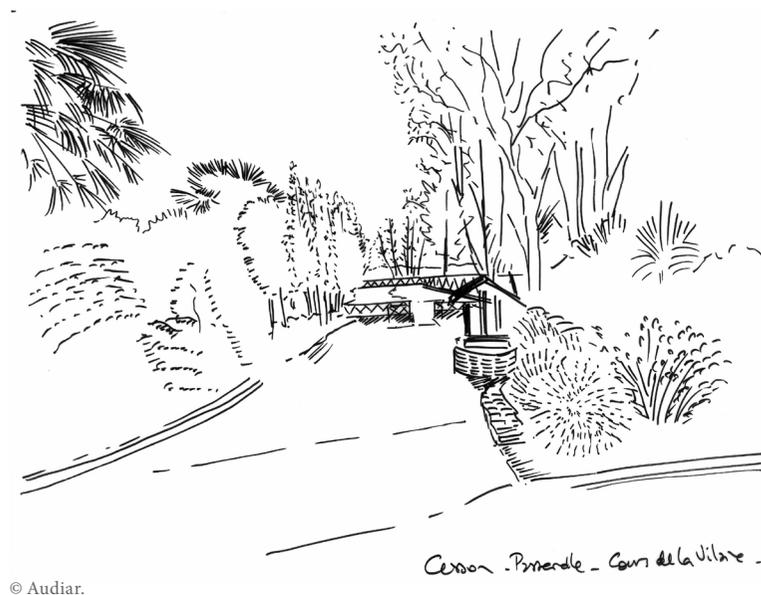
		Type de point de vue	Intentions programmatiques
CESSON-SÉVIGNÉ	Route de Paris, vers le centre de Cesson : vue sur le front urbain du cours de la Vilaine et le clocher de l'église Saint Martin.	Rapproché	Organiser les vues depuis la route de Paris vers cet alignement de façades. Veiller à la cohérence architecturale (matériaux / hauteur / alignement) Rythmer ce front urbain par un accompagnement soigné de la végétation (hauteur des plantations suivant la typologie de bâtiment derrière)
	Tête d'étang de Dézerseul, vue dégagée sur l'étang avec dans le dos un effet d'un théâtre de verdure qui oriente naturellement cette perspective.	Rapproché	Aménager et mettre en valeur cet espace : gradins, théâtre de verdure. Travailler les berges de l'étangs pour les assouplir et végétaliser plus favorablement à la biodiversité.
	Chemin du Friche Blanc, vue lointaine sur le coteau opposé.	Lointain	Maintenir la vue dégagée depuis la chaussée
	Sur la route à proximité de la ferme la Villeneuve : vue lointaine jusqu'à la forêt de Rennes.	Lointain	Maintenir la vue dégagée depuis la chaussée
THORIGNÉ-FOUILLARD	Chemin piéton en surplomb du moulin de Tizé : vue lointaine sur la vallée de la Vilaine.	Lointain	Travailler le rideau végétal pour ouvrir la vue et orienter le regard vers cette perspective. Aménager un point d'arrêt
	Au sud de la ZAC de la Vigne : vue lointaine sur la campagne, et la vallée de la Vilaine.	Lointain	Travailler le rideau végétal pour ouvrir la vue et orienter le regard vers cette perspective. Aménager un point d'arrêt
ACIGNÉ	Le long de la D29, à l'ouest d'Acigné, vue linéaire au sud et vue lointaine sur la tour des télécom à Cesson-Sévigné.	Lointain	Maintenir la vue dégagée depuis la chaussée
	Le long de la D29, à l'est d'Acigné, vue linéaire sur la vallée et perspective vers les clochers de Noyal et d'Acigné.	Lointain	Souligner le virage à cet endroit par la plantation d'une haie en rive opposée. Ces arbres ou arbustes fermeront la vue au nord pour mieux mettre en valeur la vue dégagée au sud.
BRÉCÉ	Route de Servon, route perpendiculaire au vallon (cours d'eau affluent de la Vilaine). En point haut, vue lointaine sur le bocage et le fond de vallon.	Lointain	L'implantation du bocage et le boisement en fond de vallon structurent différents plans visuels et masquent la zone d'activité des Landelles (sur Noyal) Préserver ce bocage.
	Au nord du Pont de Brécé sur la Vilaine, approche et découverte du cours d'eau.	Rapproché	Travailler l'alignement d'arbre pour ménager des ouvertures sur la Vilaine, laisser à voir ce bras naturel, et annoncer le pont.



AXE 2 /CONTINUER A DÉVELOPPER LES CHEMINS AU TRAVERS DES SECTEURS URBANISÉS POUR FACILITER L'ACCÈS AU RÉSEAU DE RANDONNÉES ET AUX SITES DE LOISIRS

Intentions programmatiques

CESSON-SÉVIGNÉ	Continuité depuis l'Axe est-ouest et le Manoir de Tizé.	Travailler la lisibilité de la continuité piétonne entre Champagné et le manoir de Tizé, en hiérarchisant les chemins. Travailler la signalétique. Le projet de revitalisation du centre-ville est une opportunité pour fluidifier les cheminements et voies vélos de part et d'autre de la Vilaine.
	Fluidité entre rive sud et rive nord de la Vilaine.	Accessibilité rive sud de la Vilaine entre la halle des sports et l'aire de stationnement pour camping-cars qui nécessite une réflexion sur la continuité de cet itinéraire.
THORIGNÉ-FOUILLARD	Liaison entre le centre de Thorigné et la Vilaine.	Articulation et multimodalité à organiser entre le REV et le chemin en bord de Vilaine. Travailler l'accessibilité entre le centre-ville et le sud de la D29 : franchissement D29 et raccordement au chemin en bord de Vilaine.
ACIGNÉ	Tour de ville, en s'appuyant sur les espaces naturels.	Travailler sur un accès continue le long de la Vilaine. Nécessite l'acquisition d'une bande de terrain auprès de 12 propriétaires + l'école Jeanne d'Arc ou passer en rive gauche, côté Noyal, à l'aide d'une passerelle, puis longer un champ (coopération avec Noyal-sur-Vilaine).
	Accès au manoir de Onglées.	Négocier une convention de passage pour les piétons et cycles sur l'allée cavalière entre le manoir et le bout de l'avenue des Onglées.
BRÉCÉ	Liaison entre le centre-bourg et les îles.	Liaison à sécuriser : place du piéton à maintenir et affirmer.
	Liaison entre les îles et Les Mé-tairies.	Portion à acquérir et aménager au pied de la voie ferrée pour relier les deux espaces naturels.



© Audiar.

AXE 2 / CONNECTER LE SENTIER MÉTROPOLITAIN AVEC LES AMÉNAGEMENTS DE LOISIRS EXISTANTS ET FUTURS DES COMMUNES

Intentions programmatiques

CESSON-SÉVIGNÉ	L'itinéraire (en cours de stabilisation) du sentier métropolitain, entre le domaine de Tizé et la rocade, passe sur la rive nord, sur la commune de Thorigné-Fouillard. Il passe à proximité du potentiel secteur de loisirs de la Grande Isle, sur Cesson-Sévigné. Il conviendra alors de faciliter le passage d'une rive à l'autre et de travailler la signalétique pour indiquer aux randonneurs la présence de cet espace en parallèle de l'itinéraire.
ACIGNÉ-BRÉCÉ	Le sentier Métropolitain, au niveau d'Acigné prend la direction du nord pour terminer sa course à la lisière de la forêt de Rennes. Il n'y a pas non plus de boucle de randonnée reliant Brécé à Acigné. Afin de prolonger l'accessibilité et la mise en valeur de la vallée de la Vilaine jusqu'à Brécé, une connexion sera à trouver entre Acigné et Brécé, en s'appuyant sur le circuit de la Motte déjà existant ainsi que le pont de Brécé. Une passerelle sera à prévoir cependant pour franchir le ruisseau de l'étang des Forges. Des emplacements réservés pourront être identifiés au PLUi.

AXE 2 / IDENTIFIER ET VALORISER UN RÉSEAU DE CIRCUITS RELIÉ AU SENTIER MÉTROPOLITAIN (DE LONGUEUR ET DE DIFFICULTÉS DIVERSES ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS MODES)

Intentions programmatiques

CESSON-SÉVIGNÉ	Circuit des Parcs et Jardins. ----- La traversée de la Vilaine au nord du Domaine de Tizé permettra de faire découvrir ce secteur et le rendre plus attractif.
THORIGNÉ-FOUILLARD	Une liaison Vilaine / Forêt est à développer à travers la commune afin de rendre plus accessible aux habitants ces deux entités naturelles structurantes.
ACIGNÉ	Boucle autour du Château des Onglées. ----- Circuit des Pèlerins et du Petit Pèlerin.
BRÉCÉ	Circuit de la Barbotière.

AXE 3 / RECONQUÊTE AGRO-ÉCOLOGIQUE DU COURS D'EAU ET DE LA VALLÉE

Intentions programmatiques

CESSON-SÉVIGNÉ	La Grande Isle.	<p>2 km de cours d'eau à renaturer, belle opportunité de mettre en œuvre les recommandations du SAGE, et en parallèle d'aménager un nouveau rapport à l'eau plus qualitatif pour les promeneurs.</p> <p>Pistes à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer la digue en béton pour reconnecter le bras secondaire, pour faire circuler l'eau, éviter la sédimentation, l'eutrophisation (feuilles mortes...). • Travailler sur le profil des berges en travers : favoriser l'accès à l'eau à la faune, implantation de flore différenciée suivant le niveau d'eau... • Travailler sur le profil des berges en long : créer des endroits de ralentissement, frayères à poissons. • Ripisylve : au cas par cas, suivant l'état des arbres et la densité. • Recréer un système de mare à proximité du cours d'eau : favorable aux amphibiens, aux insectes... <p>Freins :</p> <p>La remise en eau du bras mort entrainerait une modification du débit au niveau du moulin de Tizé.</p>
THORIGNÉ-FOUILLARD	Le Pâtis du Moulinet : confluence du ruisseau de Thorigné et de la Vilaine.	<p>Reméandrage du cours d'eau</p> <p>Enjeu d'aménagement paysager autour du bassin tampon.</p> <p>Enjeu de franchissement piéton de la D29.</p> <p>Pistes à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reméandrage du ruisseau pour casser sa vitesse au niveau de la confluence, pour éviter l'érosion de la berge en face ? • Travailler sur une rétrocession foncière de l'état pour faciliter un aménagement paysager et son entretien
ACIGNÉ	La confluence du Chevré et de la Vilaine.	<p>Valorisation écologique et paysagère du site :</p> <p>Pistes à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler la ripisylve : aménager des points de vue à certains endroits et densifier à d'autres + diversifier la végétation arborée et arbustive. • Créer un espace de frayère ? • Aménagement du grand espace vert de Gould'Œuvre pour diversifier les milieux écologiques (gestion différenciée, créer des mares, planter des bosquets..). • Restaurer le lit majeur du Chevré et de La Vilaine ? • Convertir l'étang en zone humide (tout ou en partie).
BRÉCÉ	Site des anciennes lagunes.	<p>Valorisation écologique et paysagère du site :</p> <p>Pistes à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 lagunes = créer 3 milieux écologiques différents. Exemple une roselière, une zone humide, une mare. • Faire un sentier pédagogique d'interprétation. • Replanter / densifier la ripisylve coté Vilaine. • Ouvrir au contraire autour des lagunes (éviter l'ombre portée, les feuilles qui tombent...).



RÉDACTION
Camille MORAND

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Alain BÉNÉSTEAU

CONTACT ———

Agence d'urbanisme de Rennes
3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2
02 99 01 86 40 - www.audiar.org
communication@audiar.org



*Suivez toute l'actualité de l'agence
en vous abonnant à la Lettre d'information !*